

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITÉE
N°W. 11. 1474
13
FRANCAIS
Original : ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-cinquième session
Point 12 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES
FONDAMENTALES, OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN
PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET
DEPENDANTS

Colombie et Pérou: projet de télégramme à adresser au Gouvernement du Guatemala

La Commission des droits de l'homme, réunie à Genève pour sa trente-cinquième session, a appris avec une vive consternation l'assassinat, survenu le 25 janvier dernier, de M. Alberto Fuentes Mohr, député au Congrès du Guatemala, ancien Ministre des relations extérieures et des finances et ancien membre du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

La Commission des droits de l'homme prend note avec satisfaction de la déclaration du Gouvernement du Guatemala indiquant qu'il agit avec toute la diligence qui s'impose pour s'emparer des responsables et faire la lumière sur les faits. Elle serait reconnaissante qu'on lui communique des renseignements à cet égard avant le début de sa trente-sixième session.